

Portrait de la pêche hivernale au Québec : historique, gestion et perspectives

Simon Bernatchez, Yves Paradis, Catherine Brisson-Bonenfant, Philippe Brodeur, Daniel Hatin and Marie-France Barrette

Volume 144, Number 2, Fall 2020

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1071606ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1071606ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada

ISSN

1929-3208 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bernatchez, S., Paradis, Y., Brisson-Bonenfant, C., Brodeur, P., Hatin, D. & Barrette, M.-F. (2020). Portrait de la pêche hivernale au Québec : historique, gestion et perspectives. *Le Naturaliste canadien*, 144(2), 15–30.
<https://doi.org/10.7202/1071606ar>

Article abstract

Between 1960 and 1980, recreational winter or ice fishing in Québec (Canada) progressively developed from a marginal practice to a more structured one, often with the establishment of fishing villages, some offering hut and other rental services. Despite the growing importance of this activity, compared to summer fishing, ice fishing has been less studied. This paper presents an updated portrait of this activity in the province. The main species targeted are walleye, sauger, yellow perch, northern pike, Atlantic tomcod and rainbow smelt. One hundred and thirty-two ice fishing sites have been recorded along the St. Lawrence River, in the Estuary and Gulf of St. Lawrence and their adjacent tributaries as well as on Lake Champlain (Missisquoi Bay), totalling over 4,700 fishing huts. The available information on ice fishing in some areas of the province, particularly on inland waters, remains incomplete. While this fishing activity has significant potential for development, it creates a pressure on fish stocks that must be considered in the management of target populations.

Portrait de la pêche hivernale au Québec : historique, gestion et perspectives

Simon Bernatchez, Yves Paradis, Catherine Brisson-Bonenfant, Philippe Brodeur, Daniel Hatin, Marie-France Barrette

Résumé

Entre les années 1960 et 1980, la pêche récréative hivernale au Québec est graduellement passée d'une pratique marginale à une activité souvent structurée et prenant la forme de villages de pêche offrant parfois un service de location de cabanes. Malgré l'importance de cette activité, la pêche hivernale demeure peu étudiée comparativement à la pêche estivale. Cet article présente un portrait actualisé de la pêche hivernale au Québec. Les principales espèces recherchées par les pêcheurs sportifs en hiver sont le doré jaune, le doré noir, la perchaude, le grand brochet, le poulamon atlantique et l'éperlan arc-en-ciel. Dans les systèmes du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, de leurs tributaires et du lac Champlain (baie Missisquoi), 132 sites de pêche hivernale ont été répertoriés en 2018-2019, totalisant environ 4700 cabanes de pêche. Les informations disponibles sur la pêche hivernale dans certaines régions du Québec, particulièrement en eaux intérieures, demeurent toutefois incomplètes. La pêche hivernale présente de grandes possibilités de mise en valeur, mais elle engendre une pression de pêche qu'il importe de considérer dans la gestion des stocks de poissons au Québec.

MOTS-CLÉS : enquête de pêche, fleuve Saint-Laurent, pêche blanche, pêche hivernale, pêche sur glace

Abstract

Between 1960 and 1980, recreational winter or ice fishing in Québec (Canada) progressively developed from a marginal practice to a more structured one, often with the establishment of fishing villages, some offering hut and other rental services. Despite the growing importance of this activity, compared to summer fishing, ice fishing has been less studied. This paper presents an updated portrait of this activity in the province. The main species targeted are walleye, sauger, yellow perch, northern pike, Atlantic tomcod and rainbow smelt. One hundred and thirty-two ice fishing sites have been recorded along the St. Lawrence River, in the Estuary and Gulf of St. Lawrence and their adjacent tributaries as well as on Lake Champlain (Missisquoi Bay), totalling over 4,700 fishing huts. The available information on ice fishing in some areas of the province, particularly on inland waters, remains incomplete. While this fishing activity has significant potential for development, it creates a pressure on fish stocks that must be considered in the management of target populations.

KEYWORDS: creel survey, ice fishing, St. Lawrence River, winter fishing

Introduction

La pêche récréative hivernale, également connue sous le nom de « pêche sur glace » ou « pêche blanche », est bien ancrée dans la culture québécoise. Bien qu'elle ait été pratiquée depuis très longtemps à des fins de subsistance par les peuples autochtones, puis par les premiers colons (Talbot, 1992; Tremblay et Dumont, 1990), la pêche hivernale semble n'avoir réellement débuté au Québec qu'au cours des années 1940 (LPPDC, 2019). Pratiquée initialement de façon individuelle et peu structurée, la pêche hivernale s'est véritablement développée à partir des années 1960, voire dans les années 1970 ou 1980 pour certaines régions (Bourbeau, 1986; Cluzeau et Pelletier, 1978; Courtemanche, 1965; MLCP et MPO, 1988; MTCP, 1974). Il s'agit maintenant d'une activité bien organisée à plusieurs endroits, où l'on trouve désormais des villages de pêche offrant des services de location de cabanes et d'équipements de pêche, ce qui génère d'importantes retombées économiques pour plusieurs régions du Québec. En effet, en 2012, les dépenses courantes attribuables à la

pêche hivernale représentaient 42,7 M\$ et l'activité permettait le maintien de plus de 8000 emplois (estimés en équivalents temps complet), principalement dans les secteurs ruraux du Québec (MDDEFP, 2013). Considérée comme plus facile, moins coûteuse et plus accessible que la pêche en eau libre, la pêche hivernale s'avère propice à une pratique familiale et à l'initiation des jeunes à la pêche.

S. Bernatchez, Y. Paradis, C. Brisson-Bonenfant, M.-F. Barrette sont biologistes à la Direction de l'expertise sur la faune aquatique du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

P. Brodeur est biologiste à la Direction de la gestion de la faune Mauricie-Centre-du-Québec du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

D. Hatin est biologiste à la Direction de la gestion de la faune Estrie-Montréal-Montérégie-Laval du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

simon.bernatchez@mffp.gouv.qc.ca

La pêche hivernale diffère de la pêche estivale sur plusieurs aspects. Comme elle se pratique à travers un trou percé dans la glace, les techniques de pêche (figures 1a et 1b), ainsi que les secteurs où elle peut être pratiquée, sont beaucoup plus limités qu'en eau libre. Par conséquent, la pression de pêche hivernale est dirigée sur un nombre limité d'espèces (Paradis et Brisson-Bonenfant, 2017). De plus, certaines espèces sont beaucoup plus vulnérables à la pêche en hiver qu'en eau libre, parce qu'elles se distribuent dans toute la colonne d'eau, contrairement à la saison estivale où elles se réfugient dans les eaux plus profondes et fraîches. C'est le cas notamment du touladi (*Salvelinus namaycush*) pour lequel le succès de la pêche est 60 % plus élevé sous le couvert de glace qu'en eau libre (Arvisais et collab., 2017). En saison hivernale, l'effort de pêche dans les plans d'eau situés près des centres urbains s'avère plus souvent concentré dans certains secteurs que durant la saison d'eau libre, où l'effort de pêche est distribué de façon plus équilibrée sur l'ensemble du territoire (voir la figure 3 dans Mingelbier et collab., 2016). Cette différence s'explique par le fait qu'en hiver les pêcheurs sont généralement contraints à pratiquer leur activité dans des villages de pêche où des chemins d'accès ont été préalablement balisés et entretenus. De plus, les déplacements sur les routes du Québec sont plus difficiles en hiver et les pêcheurs tendent à moins se déplacer vers des plans d'eau éloignés (Paradis et Brisson-Bonenfant, 2017), ce qui concentre la pression de pêche vers un nombre limité de plans d'eau. Le nombre de plans d'eau et/ou d'espèces autorisés à la pêche sont aussi beaucoup plus limités en hiver qu'en été. Dans certaines régions, comme l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec, l'accès aux plans d'eau en hiver peut être facilité par l'utilisation de la motoneige. La pêche hivernale comporte donc certaines particularités qui doivent être considérées dans la gestion des stocks et dans l'encadrement de cette activité.

Malgré sa popularité actuelle, la pêche hivernale demeure relativement peu étudiée comparativement à la pêche en eau libre. Il est donc difficile de statuer sur l'importance de la pêche hivernale ainsi que sur l'ampleur des prélèvements de poissons engendrés par cette activité. Par conséquent, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP), responsable de la gestion des poissons d'eau douce, anadromes et catadromes au Québec, s'est donné comme objectif de faire un portrait de l'état des connaissances sur la pêche hivernale dans la province.

Le but de cet article est de présenter une synthèse des informations historiques disponibles et un portrait actualisé de la pêche récréative hivernale au Québec. Les objectifs spécifiques sont : 1) de décrire le cadre législatif général qui l'encadre, 2) de faire un portrait actualisé de la pêche hivernale et de son développement dans les différentes régions du Québec et 3) d'exposer les perspectives de cette pêcherie, ainsi que les enjeux de gestion et de mise en valeur associés à cette pratique.

Cadre législatif

Réglementation générale

Au Québec, la pêche sportive aux espèces d'eau douce, anadromes et catadromes, est sous la responsabilité du gouvernement provincial, tandis que la pêche des espèces d'eau salée est gérée par le gouvernement fédéral. Le respect de la réglementation en vigueur est assuré par les agents de protection de la faune du MFFP, pour les espèces de compétence provinciale, et par les agents de Pêches et Océans Canada (MPO) pour les espèces de compétence fédérale.

Un permis de pêche sportive, délivré par le gouvernement du Québec, est requis pour pêcher en eaux québécoises. Il existe plusieurs catégories de permis dont le permis annuel, valide du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante, le permis valide pour 7 jours consécutifs (pêcheurs non-résidents seulement), celui pour 3 jours consécutifs et celui pour 1 jour. Il n'existe pas de permis spécifique pour la période de pêche hivernale, qui débute le 1^{er} ou le 20 décembre et qui se termine le 31 mars, le 15 ou le 23 avril dépendamment de la zone de pêche. La pêche sportive sans permis est autorisée pour certains secteurs et sous certaines conditions. Par exemple, un résident du Québec peut pêcher sans permis (sauf pour la pêche au saumon atlantique) dans la zone de pêche 21 (figure 2) et dans la partie des rivières de la zone de pêche 1 située en aval de la route 132, à l'exception du tronçon entre Sainte-Flavie et Matapédia. Il est aussi possible de pêcher l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) et le poulamon atlantique (*Microgadus tomcod*) dans le fleuve Saint-Laurent et ses tributaires en aval du pont Laviolette à Trois-Rivières sans être détenteur d'un permis de pêche. Aucun permis de pêche n'est également nécessaire pour pratiquer la pêche récréative hivernale d'espèces strictement marines comme le sébaste atlantique (*Sebastes mentella*) ou la morue (*Gadus* sp.). Pour la pêche hivernale à la lotte (*Lota lota*) à l'aide de lignes dormantes au lac Saint-Jean, un permis distinct est nécessaire (valable dans un secteur spécifique du lac seulement). À noter que des droits d'accès et de pêche sont exigés par certains organismes gestionnaires de territoires fauniques structurés (p. ex. : aires fauniques communautaires).

À moins d'une exception particulière à un plan d'eau précis, il est permis d'utiliser jusqu'à 5 ou 10 lignes par permis de pêche en période hivernale, selon les zones de pêche. Ces lignes doivent être sous la surveillance constante du pêcheur et la quantité totale de poissons pris et gardés par jour ne doit pas dépasser la quantité autorisée. Pour la pêche hivernale à la lotte au lac Saint-Jean, 2 lignes dormantes, garnies d'au plus 10 hameçons chacune, sont autorisées au titulaire du permis de pêche à la lotte. Un coupon détachable doit être apposé sur chacune des lignes pour lesquelles une surveillance constante n'est pas obligatoire. Toutes les informations réglementaires concernant la pêche sportive aux espèces d'eau douce au Québec, anadromes et catadromes, sont détaillées sur le site Web du gouvernement du Québec : Quebec.ca. Celles des espèces strictement marines sont détaillées sur le site Web de Pêches et Océans Canada : dfo-mpo.gc.ca.

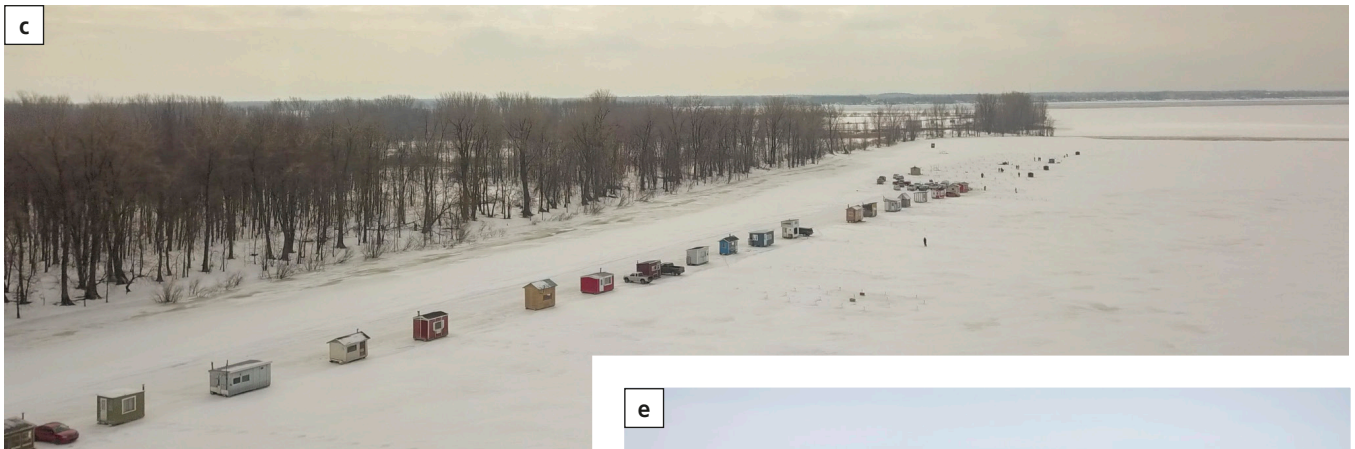
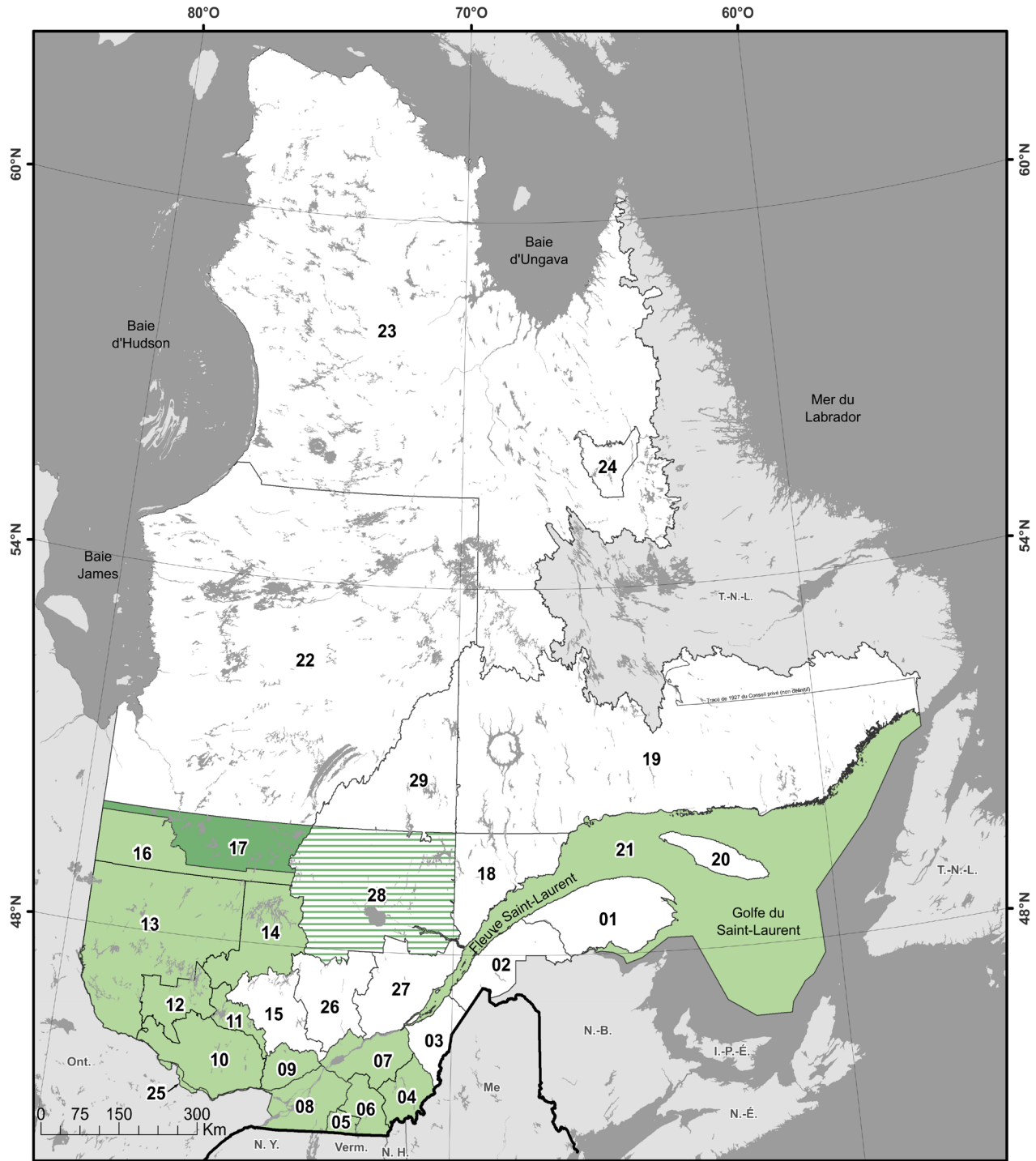


Figure 1. Pratique de la pêche récréative hivernale au Québec: a) pêche à la brimbale, b) pêche à la dandinette, c) village de pêche, d) cabanes de pêche, e) tente de pêche portative.

MILIEUX AQUATIQUES



- Poissons appâts interdits en tout temps
- Poissons appâts morts autorisés l'hiver* seulement
- Éperlans morts autorisés comme seul poisson appât, l'hiver* seulement
- Éperlans morts autorisés comme seul poisson appât, l'hiver* seulement, dans certains plans d'eau

Projection : NAD 83 Québec Lambert

Source : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs 2019

Réalisation : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de l'expertise sur la faune aquatique

Note : Ce document n'a aucune portée légale

*Période débutant le 1er ou le 20 décembre et se terminant le 31 mars, le 15 ou le 23 avril, selon la zone de pêche.

Certaines exceptions s'appliquent, veuillez consulter la réglementation complète.

Figure 2. Zones de pêche du Québec et réglementation sur l'utilisation des poissons appâts.

Réglementation sur l'utilisation des poissons appâts

La brimbale (figure 1a) munie d'un poisson appât vivant constituait historiquement la méthode de pêche utilisée par la majorité des pêcheurs en saison hivernale (Demers et Gonthier, 1978; Hart et collab., 1983; Houde, 1980; Mongeau, 1979a; Mongeau et Massé, 1976; Tremblay et Dumont, 1990). Or, les poissons appâts ont été graduellement reconnus comme des vecteurs potentiels d'introduction et de propagation d'espèces aquatiques indésirables (Prévost, 1961). Dans les années 1950, l'introduction de nouvelles espèces dans les plans d'eau par l'utilisation des poissons appâts vivants avait déjà causé des dommages considérables à certaines populations de salmonidés (Magnan, 1988; Mongeau, 1985; Tremblay et Dumont, 1990). Afin de limiter ces risques d'introduction, des restrictions quant à l'utilisation des poissons appâts ont graduellement été mises en place à partir des années 1950 dans plusieurs zones de pêche, en été comme en hiver (voir historique réglementaire dans Paradis et Brisson-Bonenfant, 2017). Cependant, seule la pêche aux espèces sous juridiction provinciale, c'est-à-dire les espèces de poissons d'eau douce, anadromes et catadromes, est encadrée par ces restrictions.

Depuis les années 1990, l'utilisation des poissons appâts vivants pour la pêche aux espèces sous juridiction provinciale était autorisée dans seulement 4 zones ou partie de zones de pêche (une partie de la zone de pêche 7 ainsi que dans les zones 8, 21 et 25). Toutefois, l'arrivée et la dispersion de plusieurs nouvelles espèces aquatiques envahissantes et de maladies de la faune aquatique ont justifié une nouvelle révision de la réglementation sur l'utilisation des poissons appâts. Ainsi, le 1^{er} avril 2013, il devenait interdit de posséder et d'utiliser des poissons appâts vivants pour la pêche en période estivale dans les zones de pêche où ils étaient encore permis. Finalement, le 1^{er} avril 2017, toute possession et utilisation de poissons appâts vivants à la pêche sportive, de même que celle de poissons appâts morts en saison estivale, étaient interdites au Québec pour la capture d'espèces sous juridiction provinciale. À ce jour, seules la possession et l'utilisation des poissons appâts morts en saison hivernale demeurent permises dans certaines zones de pêche (figure 2). La réglementation complète encadrant l'utilisation des poissons appâts lors de la pêche hivernale est présentée sur le site Web Quebec.ca.

Portrait de la pêche hivernale

Le portrait de la pêche hivernale présenté dans cet article s'appuie sur 3 principales sources d'information, soit 1) un inventaire des sites de pêche hivernale (regroupements de cabanes de pêche) en 2018 et en 2019, 2) une rétrospective exhaustive de la littérature disponible sur le sujet et 3) une collecte d'informations auprès des biologistes régionaux du MFFP.

Inventaire des sites de pêche hivernale en 2018 et en 2019

Afin d'actualiser les informations sur la répartition des activités de pêche hivernale au Québec, des inventaires ont été réalisés en 2018 et en 2019 dans les systèmes du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, de leurs tributaires et du lac Champlain (baie Missisquoi). En raison de difficultés logistiques, l'inventaire n'a pu être effectué en eaux intérieures. Pour quantifier l'importance de chaque site de pêche, un décompte des cabanes de pêche a été effectué. Ces cabanes sont utilisées comme abris lors de la pratique de l'activité de pêche en saison hivernale (figures 1c et 1d). Le décompte des cabanes de pêche constitue un indicateur permettant de suivre l'activité de pêche dans le temps et de la comparer entre différents sites (Bourbeau, 1986; Chabot, 1982; Mongeau, 1979a). La technique d'inventaire, par décompte des cabanes, ne permet pas de déterminer avec précision l'effort de pêche en ce qui concerne le nombre de jours-pêcheurs et exclut la pêche sans cabane ou avec tentes portatives (figure 1e). Toutefois, elle permet une estimation rapide et peu coûteuse de l'utilisation d'un site de pêche, et ce, même en absence de pêcheurs au moment du décompte.

Le décompte des cabanes a été effectué par le MFFP en visitant les sites de pêche ou en recueillant les informations auprès des gestionnaires des sites. La majorité des décomptes de cabanes ont été réalisés lors de la 3^e ou de la 4^e semaine de février, période jugée représentative du déploiement maximal des cabanes au cours de la saison. Faute de données d'inventaire, les connaissances historiques des Directions régionales de la gestion de la faune du MFFP ont été utilisées afin d'estimer le nombre de cabanes généralement installées. En plus du décompte des cabanes, chacun des sites de pêche hivernale a été classé en 2 catégories : 1) sans service de location de cabanes et d'équipements ou 2) avec services de location. En complément, les principales espèces de poissons recherchées à chacun des sites ont été notées.

Au total, 132 sites de pêche hivernale, totalisant plus de 4 700 cabanes, ont été répertoriés dans l'aire d'étude (figure 3; tableau 1). Quarante-trois pour cent des sites de pêche offraient des services de location. Les principaux plans d'eau où l'activité est pratiquée sont la rivière Saguenay, la rivière Sainte-Anne, le lac Saint-Pierre et son archipel, le fleuve Saint-Laurent entre Sorel et Montréal, le lac Saint-Louis, le lac des Deux-Montagnes, le lac Champlain (baie Missisquoi) et la rivière des Outaouais. La principale espèce d'eau douce (ou anadrome) recherchée à la pêche hivernale dans l'est du Québec et au Saguenay-Lac-Saint-Jean est l'éperlan arc-en-ciel (tableau 1). Dans le sud-ouest du Québec, les principales espèces recherchées sont le doré jaune (*Sander vitreus*), le doré noir (*Sander canadensis*), la perchaude (*Perca flavescens*) et le grand brochet (*Esox lucius*; tableau 1). À noter que la liste détaillée des centres de pêche répertoriés, du nombre de cabanes par site, des espèces recherchées et des services offerts est présentée dans une publication distincte (Bernatchez et collab., 2020).

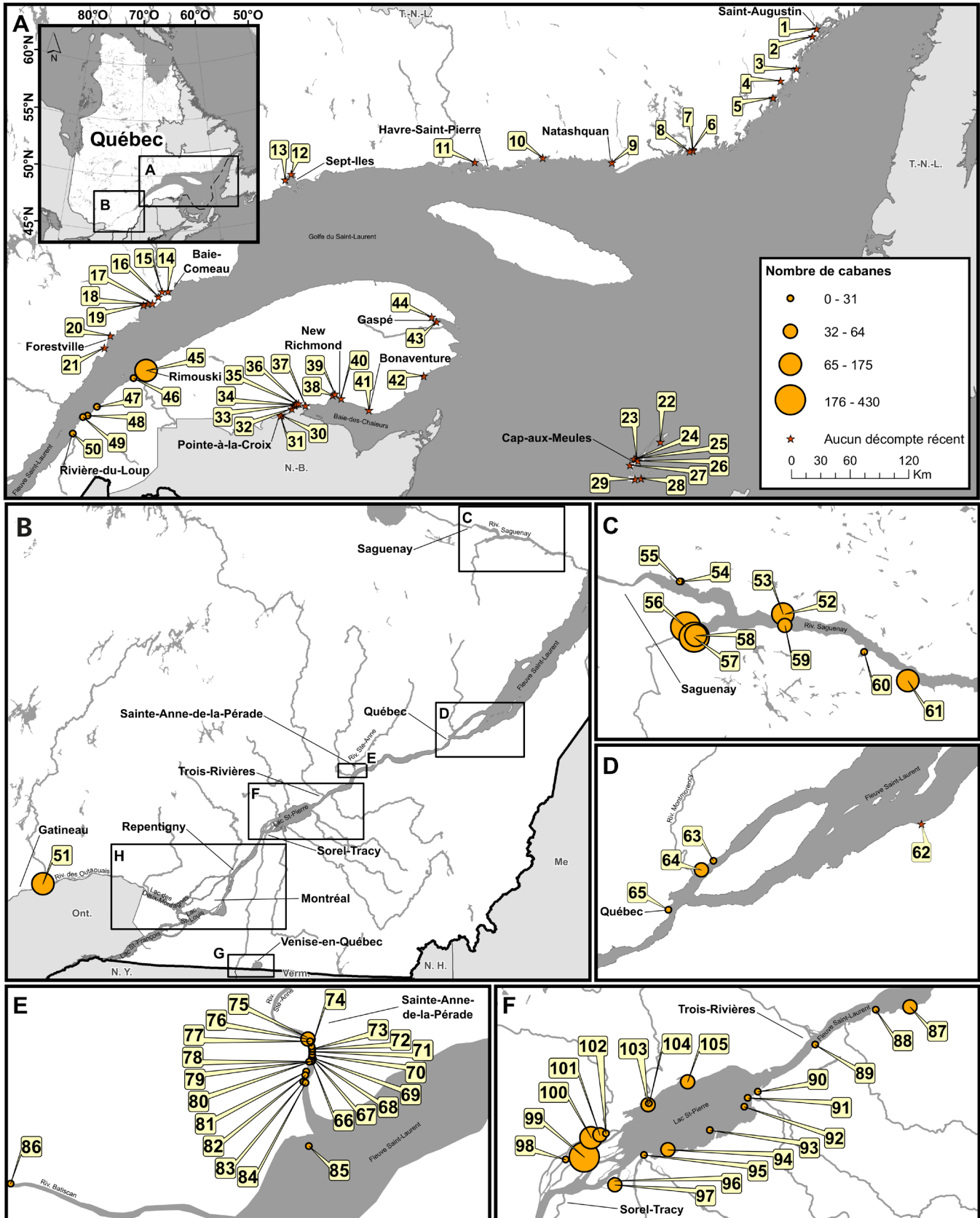
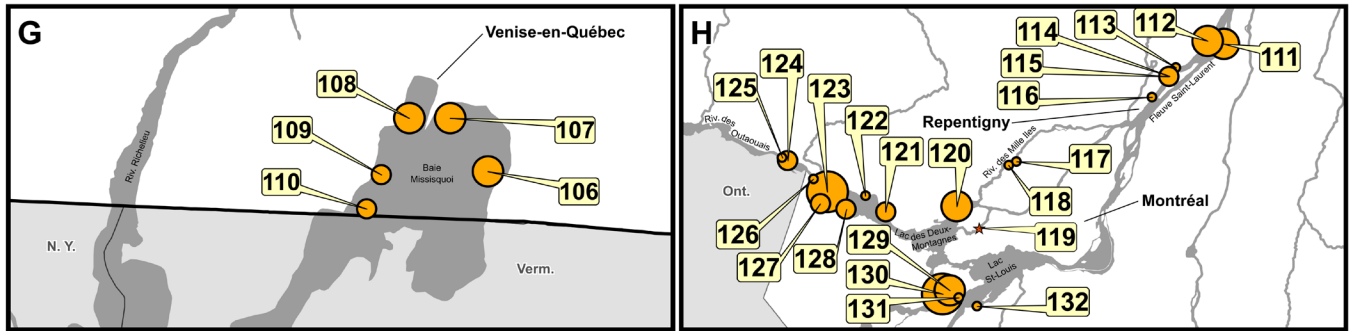


Figure 3. Répartition des sites et des cabanes de pêche récréative hivernale dans les systèmes du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, de leurs tributaires et du lac Champlain (baie Missisquoi) selon l'inventaire réalisé en 2018-2019. Les nombres inscrits dans les bulles réfèrent aux noms des sites de pêche.



- 1 : Rivière Saint-Augustin
- 2 : Ruisseau Pagachou
- 3 : Lac Salé
- 4 : Lac à la Truite
- 5 : Rivière du Petit Mécatina
- 6 : Rivière Olomane, site 1
- 7 : Rivière Olomane, site 2
- 8 : Baie du Grand Ruisseau
- 9 : Petite rivière Natashquan
- 10 : Rivière Piashti
- 11 : Rivière Aisley
- 12 : Rivière des Rapides
- 13 : Rivière Hall
- 14 : Rivière Amédée
- 15 : Rivière Manicouagan
- 16 : Rivière aux Outardes, site 1
- 17 : Rivière aux Outardes, site 2
- 18 : Rivière Ragueneau
- 19 : Rivière aux Rosiers
- 20 : Rivière Laval
- 21 : Rivière Portneuf
- 22 : Bassin aux Huîtres
- 23 : Barchois
- 24 : Pointe à Frank
- 25 : Étang de l'Hôpital
- 26 : Pointe de Havre-aux-Maisons
- 27 : Étang du Nord
- 28 : Sandy Hook
- 29 : Havre-Aubert (La Grande Rivière)
- 30 : Pointe-à-la-Croix
- 31 : Réserve Listuguj
- 32 : Pointe-à-la-Garde
- 33 : Escuminac, Ruisseau Mongo
- 34 : Escuminac
- 35 : Escuminac, Rivière Escuminac
- 36 : Escuminac Flats
- 37 : Miguasha, Quai
- 38 : Maria, Pointe-Verte
- 39 : Maria, Ouest de la réserve
- 40 : New Richmond, Pointe-Taylor
- 41 : Bonaventure
- 42 : Rivière Pabos
- 43 : Rivière York
- 44 : Rivière Dartmouth
- 45 : Association des pêcheurs d'éperlans de la rivière Rimouski
- 46 : Rivière du Bic
- 47 : Rivière Trois-Pistoles
- 48 : Embouchure de L'Isle-Verte
- 49 : Chenal de L'Isle-Verte
- 50 : Rivière du Loup
- 51 : Pêche blanche Gatineau
- 52 : Sainte-Rose-du-Nord
- 53 : Comité de la pêche blanche de Sainte-Rose-du-Nord
- 54 : Association de la pêche blanche de l'Anse-aux-foins
- 55 : Saint-Fulgence
- 56 : La Baie, Anse-à-Benjamin
- 57 : La Baie, Grande-Baie
- 58 : La Baie
- 59 : Saint-Félix-d'Otis
- 60 : Comité pêche blanche Baie-Éternité
- 61 : Association chasse et pêche de L'Anse-Saint-Jean
- 62 : Bassin de la rivière du Sud
- 63 : L'Ange-Gardien et Centre de pêche de la Capitale
- 64 : Boischatel
- 65 : Village Nordik du Port de Québec
- 66 : Centre de pêche Caron

- 67 : Centre de pêche Gérard Mailhot
- 68 : Centre de pêche Jacques Lefebvre
- 69 : Centre de pêche JP Hivon
- 70 : Centre de pêche Robert Mailhot et fils
- 71 : Centre de pêche Des Chenaux
- 72 : Centre de pêche Baril
- 73 : Centre de pêche Sylvain Baril
- 74 : Centre de pêche Le Rendez-Vous
- 75 : Centre de pêche Mario Leduc
- 76 : Centre de pêche Marchand
- 77 : Pourvoirie des Chenaux de la Pérade
- 78 : Centre de pêche Claude Devault
- 79 : Centre de pêche Massicotte et fils
- 80 : Centre de pêche Grimard
- 81 : Centre de pêche Guy Marceau et filles
- 82 : Centre de pêche Cossette et filles
- 83 : Centre de pêche Gaétan Portelance 2012
- 84 : Rivière Sainte-Anne
- 85 : Embouchure rivière Saint-Anne
- 86 : Rivière Batiscan
- 87 : Gentilly
- 88 : Quai de Bécancour
- 89 : Quai de Saint-Angèle-de-Laval
- 90 : Embouchure rivière Nicolet
- 91 : Nicolet
- 92 : Centre de pêche Bas de la Rivière
- 93 : Baie-du-Febvre
- 94 : Pierreville
- 95 : Embouchure rivière Saint-François
- 96 : Île des Barques
- 97 : Île du Moine
- 98 : Île aux Castors - Île Dupas
- 99 : Pourvoirie Roger Gladu
- 100 : Centre de pêche Chenal du Nord
- 101 : Marina le Nid d'Aigle
- 102 : Le Nid d'Aigle
- 103 : Centre de pêche Qui Mauricie
- 104 : Pourvoirie Domaine du Lac Saint-Pierre
- 105 : Centre de pêche Martin pêcheur
- 106 : Activité Plein Air Phillipsburg
- 107 : Pourvoirie Chez Bob
- 108 : Pourvoirie Courchesne
- 109 : Pourvoirie Chez Lachance
- 110 : Pourvoirie Miller
- 111 : Association de Chasse et Pêche de Contrecoeur
- 112 : Association de pêche blanche Lavaltrie
- 113 : Saint-Sulpice (mise à l'eau)
- 114 : Saint-Sulpice
- 115 : Centre de pêche Aventure Plein-Air de l'île
- 116 : Centre de pêche de la Rive
- 117 : Éco-Nature, Parc de la rivière des Mille Îles
- 118 : Aventure Mille-Îles
- 119 : Rivière des Prairies
- 120 : Centre de pêche Saint-Marthe
- 121 : Centre de pêche chez Robert
- 122 : Quai Saint-Placide
- 123 : Centre de pêche sur glace St-André-d'Argenteuil
- 124 : Centre de pêche des Sportifs
- 125 : Centre de pêche Cushing
- 126 : Pourvoirie au Pont de glace
- 127 : Centre de pêche Richard Lauzon
- 128 : Centre de pêche La Madeleine
- 129 : Centre de pêche Ronald Lauzon & Fils
- 130 : Centre de pêche C.R.
- 131 : Notre-Dame-de-l'Île-Perrot / Pointe-des-Cascades
- 132 : Beauharnois

Figure 3 (suite). Répartition des sites et des cabanes de pêche récréative hivernale dans les systèmes du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, de leurs tributaires et du lac Champlain (baie Missisquoi) selon l'inventaire réalisé en 2018-2019. Les nombres inscrits dans les bulles réfèrent aux noms des sites de pêche.

Portrait régional historique et actualisé de la pêche hivernale

La rétrospective de la littérature (Bernatchez et collab., 2020) et le résultat des inventaires des sites de pêche ont été combinés à une collecte d'informations auprès des biologistes régionaux du MFFP afin de documenter l'historique et de faire un portrait actualisé de la pêche hivernale dans les différentes régions du Québec. Les informations recueillies sont présentées pour les 3 grands systèmes où la pêche hivernale est pratiquée, soit les systèmes du fleuve Saint-Laurent (eau douce) et de ses tributaires, des eaux intérieures et des eaux salées. Ces systèmes ont par la suite été découpés par région.

Fleuve Saint-Laurent et tributaires

Mauricie et ses environs

C'est dans les années 1940 que la pêche hivernale s'est développée de manière importante avec la pêche au poulamon atlantique sur la rivière Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-la-Pérade. En 1938, Eugène Mailhot a découvert la présence de l'espèce dans la rivière en hiver en découpant des blocs de glace pour la glacière de son foyer (Tessier, 1975). La pêche a d'abord été pratiquée par les villageois qui utilisaient des cabanes rudimentaires afin de se protéger des intempéries. Au fil du temps, la nouvelle attira des visiteurs qui venaient de l'extérieur par train pour pêcher le poulamon présent en abondance (Guérette, 1978; LPPDC, 2019; MTCP, 1979). Dans les années 1970, on comptait plus de 1 000 cabanes de pêche installées sur 2 km de rivière et l'on pouvait y capturer annuellement jusqu'à 4,5 millions de poulamons (Cournoyer et Laterrière, 1981; Guérette, 1978). Aujourd'hui, la pêche dans la rivière Sainte-Anne constitue une importante activité touristique et génère plusieurs millions de dollars en retombées économiques (LPPDC, 2019; Marceau, 2018). Au cours de l'hiver 2018-2019, 18 centres de pêche y opéraient et 9 particuliers avaient une cabane sur la rivière, pour un total de 417 cabanes (sites 66 à 84 de la figure 3; tableau 1). Les installations varient en matière de capacité d'accueil, certaines cabanes pouvant accueillir jusqu'à 25 personnes (LPPDC, 2019). De manière plus marginale, à l'hiver 2018-2019, on recensait une dizaine de cabanes de pêche au poulamon sur la rivière Batiscan (site 86 de la figure 3; tableau 1). À ce jour, la pêche au poulamon sur la rivière Sainte-Anne constitue sans aucun doute l'un des pôles les plus importants de la pêche hivernale au Québec.

Au lac Saint-Pierre et dans son archipel, la pêche aurait débuté en 1970 avec quelques pêcheurs possédant leur cabane de pêche personnelle (Bourbeau, 1986). La perchaude était alors l'espèce la plus recherchée. Deux centres de pêche auraient commencé leurs activités commerciales dans ce secteur en 1973, avec 12 cabanes en location. À l'hiver 1975, on comptait déjà de 80 à 100 cabanes sur le lac Saint-Pierre et une cinquantaine dans l'archipel (Bourbeau, 1986). En 1979 et 1980, environ 200 cabanes étaient installées sur le plan d'eau (MLCP, 1987) alors qu'en 1987, 574 cabanes étaient distribuées dans 3 sites principaux du lac Saint-Pierre et dans 2 sites de l'archipel (Bourbeau, 1986; Hart et collab., 1983; MLCP, 1987). À cette époque, la valeur économique de la

pêche hivernale dans la région du lac Saint-Pierre était estimée à 896 000 \$ (MLCP, 1987). Près de 20 ans plus tard, en 2003, une vaste étude, la plus importante à ce jour à s'intéresser à la pêche hivernale au Québec en eau douce, a été réalisée au lac Saint-Pierre, alors que 1 051 cabanes étaient installées sur le plan d'eau. À cette époque, les principales espèces recherchées étaient la perchaude, le grand brochet, le doré jaune et le doré noir (Daigle et collab., 2005a). Les retombées économiques associées à la pêche hivernale au lac Saint-Pierre représentaient, en 2003, plus de 930 000 \$ annuellement (BCDM Conseil, 2005). Lors de l'inventaire à l'hiver 2018-2019, 697 cabanes réparties dans 16 sites, dont 7 avec services de location, ont été répertoriées sur le lac Saint-Pierre et son archipel (sites 90 à 105 de la figure 3; tableau 1). Ces résultats suggèrent une augmentation importante de l'activité de pêche hivernale dans ce secteur par rapport au début des années 1980, jusqu'à un maximum de 1 178 cabanes recensées en 2013 (MFFP, données non publiées). Cependant, comme l'indique le nombre de cabanes considérablement plus faible à l'hiver 2018-2019 qu'en 2003 et 2013, l'importance de l'activité semble avoir diminué dans les 2 dernières décennies. Depuis l'instauration d'un moratoire sur la pêche à la perchaude dans ce plan d'eau en 2012, les espèces recherchées sont le doré jaune, le doré noir et le grand brochet (tableau 1).

On trouve des sites de pêche hivernale dans la portion d'eau douce en aval du lac Saint-Pierre. En effet, lors de notre inventaire de 2018-2019, 72 cabanes réparties dans 4 sites sans service de location étaient présentes entre le lac Saint-Pierre et Sainte-Anne-de-la-Pérade. Les espèces qui y sont recherchées sont le doré jaune, le doré noir et le grand brochet (sites 85 et 87 à 89 de la figure 3; tableau 1).

Montréal et ses environs

L'activité de pêche récréative hivernale dans ce secteur du Saint-Laurent et de ses tributaires aurait principalement débuté dans les années 1960. À ce moment, l'activité était surtout concentrée dans la grande région de Montréal, dans les secteurs du lac des Deux-Montagnes, du lac Saint-Louis, de la rivière des Mille Îles, de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent, mais également à la baie Missisquoi dans le lac Champlain (Bourbeau, 1986; Courtemanche, 1965; Mongeau, 1979a; 1979b; Mongeau et Massé, 1976; Tremblay et Dumont, 1990). Selon une caractérisation de la pêche hivernale réalisée en 1962-1963, la perchaude, le grand brochet, la lotte, le doré jaune et, dans une moindre mesure, la marigane noire (*Pomoxis nigromaculatus*), le doré noir, le crapet de roche (*Ambloplites rupestris*) et le maskinongé (*Esox maskinongy*) étaient capturés (Bourbeau, 1986; Courtemanche, 1965; Mongeau et Massé, 1976; Tremblay et Dumont, 1990). Le lac Saint-François était également un lieu de pêche hivernale où étaient capturés la perchaude et le grand brochet (Mongeau, 1979b).

Dans la région du Haut-Richelieu, la pêche avait lieu principalement au lac Champlain dans la baie Missisquoi et, dans une moindre mesure, dans la rivière Richelieu (Mongeau, 1979b). En 1970, on comptait 8 centres de pêche

Tableau 1. Sites de pêche recensés dans les systèmes du fleuve Saint-Laurent, de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, de leurs tributaires et du lac Champlain (baie Missisquoi). Le nombre de sites de pêche (sans service, avec services et total) et de cabanes est basé sur un inventaire réalisé en 2019 (à l'exception d'un site du secteur du fleuve Saint-Laurent situé entre Sainte-Anne-de-la-Pérade et le pont Laviolette, recensé en 2018) ou sur une estimation (Côte-Nord et rivière Batiscan). Aucune donnée récente n'était disponible pour les secteurs de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les principales espèces recherchées sont présentées pour chacun des secteurs.

Secteur	Site				Espèce recherchée										
	Sans service	Avec services	Total	Nombre de cabanes	Dorés	Perchaude	Grand brochet	Achigans	Baret	Grand corégone	Omble de fontaine	Poulamon atlantique	Éperlan arc-en-ciel	Poissons de fond (marins)	Autres
Golfe du Saint-Laurent (Côte-Nord)	20	1	21	258									X		
Golfe du Saint-Laurent (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)	22	1	23	N/D									X		X
Estuaire (Bas-Saint-Laurent)	5	1	6	134									X		
Rivière Saguenay	4	6	10	1234									X	X	
Fleuve Saint-Laurent (région de Québec)	2	2	4	57	X	X	X			X	X	X			X
Rivière Sainte-Anne	1	18	19	417								X			
Rivière Batiscan	1	0	1	10								X			
Fleuve Saint-Laurent (Sainte-Anne-de-la-Pérade au pont Laviolette)	4	0	4	72	X		X								
Lac Saint-Pierre et son archipel	9	7	16	697	X		X								
Fleuve Saint-Laurent (Sorel à Montréal)	3	3	6	325	X	X	X								
Baie Missisquoi (lac Champlain)	0	5	5	414	X	X	X	X	X						X
Lac Saint-Louis	2	2	4	370	X	X	X								X
Rivière des Prairies	1	0	1	N/D	X	X	X								
Rivière des Mille Îles	0	2	2	20	X	X	X	X							X
Lac des Deux-Montagnes	1	6	7	497	X	X	X								X
Rivière des Outaouais	0	3	3	234	X	X	X								X
Total	75	57	132	4739											

et environ 400 cabanes au lac Champlain (baie Missisquoi), une augmentation importante en comparaison avec 1962, alors que l'on comptait moins de 100 cabanes (Mongeau, 1979a). Au fil du temps, le nombre de sites de pêche a diminué (Morel et collab., 1990; Tremblay et Dumont, 1990) pour atteindre 5 à l'hiver 2018-2019. Le nombre de cabanes présentes sur le plan d'eau est toutefois demeuré semblable à celui de 1970 (sites 106 à 110 de la figure 3; tableau 1), ce qui laisse croire que l'ampleur de l'activité y est comparable, et que l'activité s'est consolidée autour d'un nombre d'acteurs moins nombreux, mais plus importants. Pour la rivière Richelieu, peu de données sont disponibles pour les décennies 1960 et 1970 (Mongeau, 1979b). De 1962 à 1973, on y recensait environ 10 sites de pêche (Mongeau, 1979a). On y recherchait principalement la perchaude et certains pourvoyeurs offraient les services d'accès à la glace et le perçage de trous (Houde, 1980). Aujourd'hui,

la pêche hivernale dans le Haut-Richelieu est pratiquée principalement par des pêcheurs mobiles, recherchant surtout la perchaude, le grand brochet et la marigane noire.

Au lac des Deux-Montagnes, de 1962 à 1973, on comptait 25 sites de pêche, dont 11 avec services de location (Mongeau et Massé, 1976). Par la suite, on note une augmentation importante du nombre de sites (jusqu'à 65) jusqu'en 1985 (Clavet, 1985). Cependant, en 1990, le nombre de sites avec services de location avait diminué de près de moitié (Morel et collab., 1990; Tremblay et Dumont, 1990). Ce nombre semble être demeuré relativement stable puisqu'à l'hiver 2018-2019, on y recensait alors 497 cabanes réparties dans 7 sites, dont 6 offrant des services de location (sites 120 à 123 et 126 à 128 de la figure 3; tableau 1).

Au lac Saint-Louis, de 1962 à 1973, 20 sites, dont 4 avec services de location étaient recensés (Mongeau et Massé, 1976).

En 1985, on y dénombrait 28 sites (Clavet, 1985) et en 1990, 6 sites offraient des services de location (Tremblay et Dumont, 1990). Lors de notre inventaire de 2018-2019, 370 cabanes étaient réparties en 4 sites, dont 2 offraient des services de location (sites 129 à 132 de la figure 3; tableau 1). L'offre des services disponibles aurait donc visiblement diminué en comparaison avec celle des débuts de la pêche hivernale sur ce plan d'eau.

Les 3 principaux cours d'eau de la région des îles de Montréal et de Laval, soit la rivière des Mille Îles, la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent, étaient également fréquentés par les pêcheurs en période hivernale au début des années 1960. De 1962 à 1973, la rivière des Mille Îles comptait 6 sites, dont un avec services de location (Mongeau et Massé, 1976). Le nombre total de sites a par la suite diminué pour atteindre 3 en 1985 (Clavet, 1985) et 0 en 1990 (Tremblay et Dumont, 1990). À l'hiver 2018-2019, 20 cabanes réparties dans 2 sites offrant des services de location y étaient présentes (sites 117 et 118 de la figure 3; tableau 1), ce qui suggérerait un retour à une situation comparable à celle des décennies 1960 et 1970. Du côté de la rivière des Prairies, le nombre de sites est passé de 3, dont 1 avec services de location de 1962 à 1973 (Mongeau et Massé, 1976), à 3 en 1985 (Clavet, 1985). En 1990, aucun site n'offrait de service de location. Aujourd'hui, le secteur serait surtout fréquenté par des pêcheurs mobiles (site 119 de la figure 3; tableau 1). Dans la section du fleuve Saint-Laurent comprise entre le lac Saint-Louis et l'extrémité nord-est de l'île de Montréal, 17 sites étaient en activité, dont 2 avec services de location de 1962 à 1973 (Mongeau et Massé, 1976). En 1985, on ne comptait plus que 10 sites (Clavet, 1985) et en 1990, bien que le nombre total de sites en activité soit inconnu, un seul site offrait des services de location. En 2018-2019, aucun site n'y était actif (figure 3; tableau 1).

Au lac Saint-François, peu de données sont disponibles quant à l'évolution temporelle de la pêche hivernale. On sait toutefois que de 1962 à 1973, 11 sites étaient actifs (Mongeau, 1979b) et que 2 offraient des services de location en 1990 (Tremblay et Dumont, 1990). Bien qu'aucune cabane n'ait été présente lors de notre inventaire de 2018-2019, le plan d'eau serait toujours utilisé par des pêcheurs mobiles.

Dans l'ensemble, bien qu'un déclin important du nombre de sites de pêche hivernale soit observé dans la région de Montréal par rapport aux années 1960 et 1970, de nouveaux sites, ou encore des sites n'ayant pas été répertoriés dans des publications précédentes, ont été recensés en 2018-2019. Lors de l'inventaire, 325 cabanes, réparties en 6 sites, ont été recensées entre l'île de Montréal et l'archipel du lac Saint-Pierre, dont 4 offraient des services de location (sites 111 à 116 de la figure 3; tableau 1). Ces résultats suggèrent un étalement de l'activité de pêche hivernale vers des secteurs situés en aval de Montréal. Le grand brochet, le doré jaune, le doré noir et la perchaude sont les espèces les plus recherchées dans la plupart des plans d'eau. D'autres espèces, telles que le baret (*Morone americana*; baie Missisquoi) et la marigane noire (rivière Richelieu), sont également recherchées par certains pêcheurs.

Rivière des Outaouais

Sur la rivière des Outaouais, à l'hiver 1982, plus de 220 cabanes (dont 158 en territoire québécois) étaient en place entre Carillon et l'embouchure de la rivière Dumoine, ce qui représentait une augmentation d'environ 250 % par rapport à la période comprise entre le milieu des années 1960 et le milieu des années 1970 (Chabot, 1982). Lors de notre inventaire de 2018-2019, 234 cabanes, réparties en 3 sites offrant des services de location (site 51, 124 et 125 de la figure 3; tableau 1), étaient présentes du côté québécois de la rivière. Il s'agit d'une augmentation de près de 50 % depuis 1982, ce qui diffère considérablement de la situation observée sur les autres plans d'eau près de Montréal. Globalement, on y recherche les mêmes espèces que dans les autres plans d'eau à proximité de la région de Montréal (tableau 1).

Québec et ses environs

Dans la région de Québec, on recensait un site offrant des services de location (11 igloos gonflables; à noter que ce site a cessé ses activités en 2020) dans le Port de Québec et 46 cabanes, réparties en 2 sites, dans le chenal nord de l'île d'Orléans, dont un offrait un service de location (sites 63, 64 et 65 de la figure 3; tableau 1). De plus, il y aurait potentiellement quelques cabanes de pêcheurs indépendants sur le fleuve Saint-Laurent dans les régions de Cap-Santé, de Portneuf (B. Thomas, MFFP, communication personnelle) et dans le secteur de Montmagny, dans le bassin à l'embouchure de la rivière du Sud où le poulamon fait l'objet d'une pêche hivernale (L. L'Italien, MFFP, communication personnelle; site 62 de la figure 3). Toutefois, aucune activité n'a été observée dans le secteur de Montmagny depuis 2 ans, probablement à cause du régime de glace défavorable dans le bassin de la rivière du Sud, combiné au vieillissement des utilisateurs traditionnels. Au Port de Québec, on y pêchait surtout de l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) ensemencé et occasionnellement, d'autres espèces telles que le grand brochet, la perchaude, le doré jaune et le doré noir. Près de l'île d'Orléans, on y pêche surtout le grand corégone (*Coregonus clupeaformis*) et le poulamon atlantique (tableau 1).

Eaux intérieures

En eaux intérieures, la pêche hivernale aurait débuté aux alentours des années 1960 ou 1970 dans la plupart des régions où la pêche sur glace est encore aujourd'hui autorisée. À cette époque, dans les zones où la pêche hivernale était fermée, les gestionnaires régionaux du ministère pouvaient quand même décider d'ouvrir certains plans d'eau à la pêche hivernale. Considérant le peu ou l'absence de documents historiques disponibles pour plusieurs régions, il est difficile de retracer précisément l'historique de la pêche hivernale en eaux intérieures.

Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, la pêche hivernale aurait débuté au cours des années 1940. Le gouvernement provincial délivrait alors des permis pour la pêche à la lotte (commerciale et personnelle) sur le lac Saint-Jean (Bouchard, 2008; Gendron, 2009). Cependant, ce n'est

que dans les années 1960 que les premiers véritables efforts de caractérisation de l'activité auraient été déployés (Gendron, 2009; Tremblay, 1965). Aujourd'hui, dans les eaux intérieures du Saguenay-Lac-Saint-Jean, on y pêche surtout la lotte, le grand brochet, le doré jaune (lac Saint-Jean seulement), ainsi que l'omble de fontaine ensemencé et l'éperlan arc-en-ciel dans certains plans d'eau. En plus du lac Saint-Jean, on trouve également une concentration de cabanes de pêche sur le lac Kénogami et sur le réservoir La Mothe (A. Bérubé, MFFP, communication personnelle; CLAP, 2019; Gendron, 2009).

En Estrie, la pêche hivernale se pratiquait déjà dans plusieurs plans d'eau dans les années 1960. La perchaude constituait la quasi-totalité des prises, le reste étant principalement du grand brochet (Auger, 1964). En 1978, la perchaude constituait toujours la vaste majorité des prises (Demers et Gonthier, 1978). Les captures d'autres espèces, bien que de moindre importance, variaient selon les plans d'eau de l'Estrie et de la Montérégie. En 1995, au lac Memphrémagog, la perchaude dominait aussi les captures (Bergeron et collab., 1996). Aujourd'hui, plusieurs plans d'eau sont encore ouverts à la pêche hivernale dans la région de l'Estrie et c'est toujours la perchaude qui y est surtout recherchée (S. Roy, MFFP, communication personnelle). Dans la région voisine, en Montérégie, une importante pêche à la perchaude est pratiquée au réservoir Choinière, dans le parc national de la Yamaska (LVM inc., 2015; Mochon et collab., 2017). D'autres plans d'eau, tels que la rivière Yamaska, le lac Brome et le lac Roxton, sont également fréquentés par les pêcheurs en période hivernale.

Dans les Laurentides, la pêche en eaux intérieures a débuté en 1964 avec l'ouverture de 2 plans d'eau, soit le Grand lac Nomingue et le Petit lac Nomingue (MTCP, 1974). L'activité a rapidement pris de l'ampleur et l'on comptait une quarantaine de lacs ouverts à la pêche hivernale en 1974. Les principales espèces exploitées étaient le touladi et la perchaude, en plus d'autres espèces telles que le grand corégone et l'omble de fontaine (MTCP, 1974). Le réservoir Baskatong, plan d'eau partagé entre les régions des Laurentides et de l'Outaouais, figure depuis plusieurs décennies parmi les plans d'eau d'importance pour la pêche hivernale dans la région (Fournier, 1987; Provost et Paré, 1995). Aujourd'hui, dans les Laurentides, on pêche l'omble de fontaine et la truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) ensemencés dans quelques lacs, mais également d'autres espèces, telles que le doré jaune, le grand brochet, le corégone et la perchaude dans certains plans d'eau comme le lac Piscatosine et le réservoir Baskatong (L. Nadon, C. Turcotte et C. Beaudoin, MFFP, communication personnelle).

Dans la région voisine, Lanaudière, très peu de plans d'eau sont ouverts durant la période hivernale et certains sont ouverts exceptionnellement pour 1 à 2 fins de semaine. On y pêche surtout le grand brochet et le doré jaune, mais aussi d'autres espèces, tels que certains salmonidés (F. Girard, MFFP, communication personnelle).

En Mauricie, la pêche hivernale en eaux intérieures se pratique depuis au moins l'hiver 1973-1974 (Lafleur et Guérette, 1975). En 1977, bien que la pêche dans la région

se pratiquait majoritairement sur la rivière Sainte-Anne, on comptait près de 10 lacs ouverts à la pêche hivernale (Lefebvre, 1977). Certains plans d'eau ont été ajoutés lors des années suivantes, mais peu d'informations semblent disponibles (Laperrière, 1979). Aujourd'hui, dans la zone 14, la pêche est permise partout (à quelques exceptions près), sauf pour la pêche aux salmonidés qui y est interdite en hiver. À l'inverse, dans la zone 26, seuls certains plans d'eau sont ouverts à la pêche hivernale en exceptions réglementaires. L'essentiel de la pêche s'y fait en pourvoirie et l'on recherche principalement le doré jaune, le grand brochet et la perchaude, en plus de l'omble de fontaine et de la truite arc-en-ciel ensemencés (P. Plourde-Lavoie, MFFP, communication personnelle). Dans la zone de pêche 7, partagée entre la Mauricie et le Centre-du-Québec, la pêche hivernale est autorisée partout (à quelques exceptions près), sauf pour la pêche aux salmonidés qui y est interdite en hiver. La pêche s'y pratiquerait surtout dans les tributaires du fleuve et dans le lac William (P. Plourde-Lavoie, MFFP, communication personnelle).

En Abitibi-Témiscamingue, même si la pêche en saison hivernale était déjà permise depuis au moins l'année 1972 et que 2 inventaires aériens avaient été réalisés en 1975 (Potvin, 1975a; 1975b), la première étude portant sur le sujet a été réalisée à l'hiver 1976-1977 au lac Preissac (Gaudreau, 1977; Villemure et Gaudreau, 1982). Il semblerait qu'à ce moment, l'activité était déjà importante et assez répandue dans la région. Les pêcheurs rencontrés sur le lac Preissac fréquentaient, en effet, plus de 25 autres plans d'eau (Gaudreau, 1977). Au début des années 1980, c'est le grand brochet qui était le plus exploité à la pêche hivernale, suivi du doré jaune, puis du doré noir (Villemure et Gaudreau, 1982). Aujourd'hui, plusieurs plans d'eau font l'objet d'une pêche hivernale en Abitibi-Témiscamingue et l'activité serait en augmentation depuis les années 1990. On y pêche principalement le doré jaune, le doré noir et le grand brochet (A. Fort et J.-P. Hamel, MFFP, communication personnelle).

En Outaouais, il est difficile d'établir clairement le moment où la pêche hivernale a débuté, compte tenu du peu d'informations disponibles. Dans les années 1970 et au début des années 1980, c'est surtout le lac des Trente et Un Milles et le réservoir Baskatong (Fournier, 1987; Provost et Paré, 1995) qui faisaient l'objet d'une pêche hivernale. Elle a été permise sur le lac des Trente et Un Milles à partir de 1974 et un programme de recensement de la pêche y fut instauré au même moment. Le touladi était la principale espèce visée, mais on y capturait également le grand corégone et le cisco de lac (*Coregonus artedii*) (Dumont et Archambault, 1980; Dumont et Chapeleau, 1980; Lafrance, 1976). Aujourd'hui, l'activité est pratiquée sur plusieurs plans d'eau de la région, y compris le réservoir Baskatong (partagé avec la région des Laurentides), mais la pêche hivernale sur les lacs à touladis est fermée, compte tenu de l'impact important qu'elle peut avoir sur les populations (Arvais et collab., 2017). La pêche hivernale à l'omble de fontaine ensemencé y est très populaire, et l'on peut

également pêcher d'autres espèces, telles que le doré jaune, le doré noir, le grand brochet et le grand corégone (J. Deschênes, MFFP, communication personnelle).

Finalement, pour les autres régions, malgré l'absence ou le peu de publications témoignant d'une pêche hivernale, on sait qu'elle est néanmoins pratiquée à certains endroits. Dans le Nord-du-Québec, cette activité ne serait pas très importante, mais on y trouve tout de même quelques villages de pêche. Par exemple, au lac aux Dorés, le principal plan d'eau où s'exerce l'activité, 10 à 15 cabanes de pêche y seraient installées durant l'hiver. On y pêche surtout le grand brochet et la lotte (L. Beaupré et A.-M. Bouchard, MFFP, communication personnelle). Sur la Côte-Nord, la pêche hivernale se pratique sur de nombreux plans d'eau et l'on y pêche surtout l'omble de fontaine (D. Poirier, MFFP, communication personnelle; Tremblay et Dumont, 1990). C'est en 2000-2001 que la réglementation a été modifiée pour permettre la pêche hivernale sur l'ensemble des plans d'eau de la région. Seuls des lacs à touladis, certains plans d'eau d'exception et la grande majorité des rivières à saumons et leurs tributaires sont fermés à la pêche blanche (S. Guérin, MFFP, communication personnelle). Dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la pêche hivernale à l'omble de fontaine est autorisée de manière ponctuelle dans certains plans d'eau, qui changent d'année en année (J.-P. Marcoux et A. Richard, MFFP, communication personnelle). Dans le Bas-Saint-Laurent, il y aurait peu de pêche hivernale en eaux intérieures. On y pêche surtout l'omble de fontaine ensemencé dans une trentaine de lacs (A.-M. Pelletier, MFFP, communication personnelle). Pour la région de la Capitale-Nationale, à l'hiver 2014-2015, 62 plans d'eau étaient ouverts à la pêche hivernale de l'omble de fontaine indigène ou ensemencé (Thomas, 2016), activité qui est toujours pratiquée aujourd'hui (B. Thomas, MFFP, communication personnelle). En Chaudière-Appalaches, très peu d'informations sont disponibles quant à la pêche hivernale, mais près de 30 cabanes seraient installées annuellement au Grand lac Saint-François (L. L'Italien, MFFP, communication personnelle), où le grand brochet, la perchaude et le doré jaune seraient les espèces pêchées. Pour le reste du territoire, l'offre semble limitée, mais il est possible d'y pêcher l'omble de fontaine et la truite arc-en-ciel ensemencés à quelques endroits (B. Thomas, MFFP, communication personnelle).

À ce jour, on recense au moins 49 pourvoires, membres de la Fédération des pourvoires du Québec (FPQ; pourvoires.com), 22 zecs (reseauzec.com), 2 parcs nationaux, 3 réserves fauniques, ainsi qu'une station et un centre touristiques (sepaq.com; reserveduchenier.com) offrant des services de pêche hivernale en eaux intérieures au Québec. Cependant, l'offre de ces services est fort probablement plus importante puisque ces chiffres excluent les pourvoires non membres de la FPQ.

Eau salée

La pêche en eau salée et en eau saumâtre constitue également une part importante de l'activité de pêche hivernale

au Québec. Elle se pratique dans 4 régions, soit la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Estuaire et golfe du Saint-Laurent

Dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la pêche hivernale en eau salée semble bien ancrée dans la culture locale. La pêche à l'éperlan arc-en-ciel dans la Baie-des-Chaleurs, bien que peu documentée, se serait développée dans les années 1980 (Fournier et Landry, 1990; Kedney, 1995). En 1994 et 1995, on comptait environ 300 cabanes de pêche dans la portion québécoise de la Baie-des-Chaleurs (Gaudreault et collab., 2001) et l'on estimait que de 16 à 20 tonnes de poisson étaient prélevées annuellement par la pêche hivernale dans la région (Gaudreault et collab., 2001; Kedney, 1995). De plus, aux Îles-de-la-Madeleine exclusivement, il est possible de pêcher l'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*) lorsqu'elle est enfouie dans la vase des lagunes en hiver. La pêche est pratiquée avec une « fouine » (ou « foëne »), instrument artisanal semblable à un harpon armé d'une pointe centrale droite et de pointes recourbées, monté sur un long manche en bois de 3 ou 4 m (A. Richard, MFFP, communication personnelle; Fournier et collab., 2005; Geistdoerfer, 1974). À ce jour, ces 2 types de pêche hivernale sont toujours pratiqués en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (V. Bujold, MFFP, communication personnelle; sites 22 à 44 de la figure 3; tableau 1).

Sur la Côte-Nord, la principale espèce visée par la pêche hivernale en eau salée est l'éperlan arc-en-ciel. En effet, plusieurs sites de pêche à l'éperlan, situés majoritairement dans des embouchures de rivières ou dans des baies, se distribuent à partir de Portneuf-sur-Mer sur la Haute-Côte-Nord, jusqu'à Saint-Augustin sur la Basse-Côte-Nord (S. Guérin, C. Lavallée, S. Boulianne et D. Poirier, MFFP, communication personnelle; sites 1 à 21 de la figure 3; tableau 1). Le plus important site est sans contredit celui de la rivière Laval, à Forestville, qui a déjà compté jusqu'à 120 cabanes (Guérin, 2001). Bien que cette pêche se pratique toujours, peu d'informations sont disponibles quant à ses débuts et à sa pratique.

Dans la région du Bas-Saint-Laurent, la pêche hivernale en eaux salées semble relativement récente. L'activité est pratiquée au moins depuis le début des années 1990 (Robitaille et collab., 1995). L'éperlan est la principale espèce recherchée, les captures d'autres espèces y étant marginales. L'activité se déroulant d'abord dans la région de L'Isle-Verte s'est graduellement étendue aux régions environnantes, de Rivière-du-Loup jusqu'à Rimouski (Daigle et collab., 2010; Pettigrew, 2002; Robitaille et collab., 1995). À ce jour, l'activité est toujours pratiquée dans la région. Un décompte réalisé à la fin de février 2019 a répertorié au moins 134 cabanes réparties dans 5 sites (J. Doucet-Caron, MFFP, communication personnelle; sites 45 à 50 de la figure 3; tableau 1).

Rivière Saguenay

Dans la rivière Saguenay, la pêche récréative hivernale s'est développée graduellement depuis le début des années 1980.

Un programme de suivi multipartenaires, coordonné par Pêches et Océans Canada, y est d'ailleurs effectué depuis 1995 pour évaluer l'état de la ressource (Gauthier, 2018; Gauthier et Marquis, 2017; Lambert et Bérubé, 2002; MPO, 2005; 2014). Depuis 1998, on y recense annuellement au-delà de 1 000 cabanes (Gauthier et Marquis, 2017). Les espèces pêchées sont l'éperlan arc-en-ciel, le sébaste atlantique, la morue franche (*Gadus morhua*), la morue ogac (*Gadus ogac*), le flétan du Groenland (*Reinhardtius hippoglossoides*) et l'omble de fontaine anadrome (Gauthier, 2018; Gauthier et Marquis, 2017; Lambert et Bérubé, 2002; MPO, 2005; 2014). En 2018-2019, 1 234 cabanes, réparties en 10 sites, étaient répertoriées sur la rivière Saguenay (sites 52 à 61 de la figure 3; tableau 1). Aujourd'hui, en plus d'être ancrée dans la culture locale, cette activité constitue un attrait touristique majeur qui génère d'importantes retombées économiques pour la région (Gauthier, 2018).

Perspectives

La pêche hivernale au Québec s'est principalement développée à partir des années 1960. Dans le sud-ouest du Québec, elle est graduellement passée d'une activité pratiquée par une clientèle de spécialistes, aventuriers et autonomes, à une activité plus structurée accessible au grand public. Dans plusieurs régions, la pêche hivernale est maintenant pratiquée dans des pourvoiries et des centres de pêche, lesquels entretiennent des chemins d'accès sur la glace et offrent des services de location de cabanes et d'équipements de pêche (Bernatchez et collab., 2020; Tremblay et Dumont, 1990). La pêche hivernale représente une activité de choix pour l'initiation des jeunes et des familles à la pêche étant donné son faible coût, son caractère social et l'accessibilité des sites de pêche.

Depuis 2017, la nouvelle réglementation sur l'utilisation des poissons appâts a forcé les pêcheurs à modifier leurs pratiques de la pêche hivernale dans le sud-ouest du Québec. Pour soutenir les pêcheurs et l'industrie de la pêche dans cette transition, des actions visant la mise en valeur de la pêche hivernale ont été mises en place par le MFFP et ses partenaires. Une étude visant à trouver d'autres techniques de pêche que l'utilisation des poissons appâts vivants a d'abord été réalisée (Brisson-Bonenfant et collab., 2020). Les résultats ont été publicisés dans un média grand public pour en informer la clientèle (Paradis et collab., 2019) et des outils éducatifs ont été distribués. Un programme du MFFP visant à soutenir financièrement l'industrie de la pêche hivernale a permis la réalisation de 28 projets dont l'objectif était de favoriser la transition vers d'autres méthodes de pêche et de sensibiliser et d'éduquer la clientèle à ces nouvelles méthodes. Au cours des hivers 2018, 2019 et 2020, en partenariat avec des professionnels de la pêche et de l'éducation, des cliniques de pêche ont été organisées dans plusieurs lieux de pêche et des capsules vidéo ont été diffusées pour enseigner les meilleures techniques de pêche. En 2019 seulement, près de 5 000 pêcheurs ont ainsi été rencontrés. Ces actions, couplées

à des fins de semaine sans permis de pêche provincial et à la promotion d'événements spéciaux et de services offerts par les centres de pêche, ont été bénéfiques pour la mise en valeur de la pêche hivernale. Un sondage, réalisé auprès de 122 pêcheurs rencontrés par les équipes éducatives du lac Saint-Pierre en 2019, indique que 70 % des répondants ont modifié leurs techniques de pêche à la suite de la formation, 97 % sont assez satisfaits ou très satisfaits de leur succès de pêche et 90 % prévoyaient pêcher autant ou plus fréquemment au cours de la prochaine saison (Académie de pêche du lac Saint-Pierre, données non publiées). Ces résultats suggèrent que l'enseignement des techniques de pêche et la sensibilisation des pêcheurs contribuent à leur satisfaction et à leur désir de continuer l'activité. Pour poursuivre la mise en valeur de la pêche hivernale et soutenir le développement de la relève, il est nécessaire de bonifier les initiatives éducatives, appuyées par les connaissances scientifiques à jour, en privilégiant les liens directs entre les pêcheurs et les professionnels de la pêche.

Peu de données sont disponibles sur l'ampleur de la récolte de poissons à la pêche hivernale, particulièrement en eaux intérieures. Les meilleures estimations proviennent d'études réalisées en 2003 au lac Saint-Pierre (Daigle et collab., 2005a; 2005b). Ces études ont permis d'estimer la récolte annuelle de perchaudes et de grands brochets par la pêche hivernale à 14,5 et à 19,4 tonnes, respectivement (140 537 et 13 953 individus), alors qu'elle était de 5,7 et de 3,8 tonnes (67 951 et 2 485 individus) en été. À l'inverse, la récolte hivernale annuelle de dorés était beaucoup plus faible en hiver (doré noir et doré jaune combinés; 6,7 tonnes; Daigle et collab., 2005a) qu'en été (29,4 tonnes; Daigle et collab., 2005b). À Sainte-Anne-de-la-Pérade, la récolte de poulamons durant la pêche hivernale a été estimée à 225 tonnes en 1978-1979 (Cloutier, 1982), mais le prélèvement actuel demeure inconnu. Longtemps sous-estimée dans plusieurs régions du Québec, la pêche hivernale peut représenter, à la lumière des informations disponibles, une pression de pêche non négligeable dans certains plans d'eau et dont les effets sur les populations de poissons mériteraient d'être mieux documentés.

Il existe peu de littérature sur les impacts de la pêche hivernale sur les stocks de poissons. Les risques de surexploitation associés à la pêche hivernale ont cependant été documentés pour le touladi. Chez cette espèce, le succès de pêche en hiver est beaucoup plus élevé qu'en été et la pêche hivernale est reconnue comme étant néfaste pour les populations (Arvais et collab., 2017; Thomas, 2016). Pour protéger l'espèce, la pêche hivernale au touladi a été interdite en 1989 (à l'exception des zones 19, 22, 23 et 24). En 2014, pour prévenir les captures accidentelles de touladis, la pêche hivernale à toutes les espèces a été interdite sur les lacs à touladis (Arvais et collab., 2017). À l'instar de la pêche estivale, il est impératif de bien comprendre les effets de la pêche hivernale et de les considérer dans la gestion des espèces exploitées.

La présente publication démontre que le portrait de la pêche hivernale est incomplet et vétuste dans certaines régions du Québec, particulièrement en eaux intérieures. Dans les

prochaines années, des efforts devront être déployés afin de remédier à cette problématique.

Remerciements

Nous tenons à remercier les techniciens de la faune et les biologistes du MFFP qui ont participé à la réalisation des inventaires des sites de pêche à l'hiver 2018 et 2019. Nous souhaitons remercier les propriétaires des centres de pêche et des pourvoiries de nous avoir permis de dénombrer les cabanes de pêche présentes sur leurs sites. Nous désirons aussi remercier tous les biologistes, techniciens et agents de protection de la faune, plus particulièrement C. Beaudoin, M. Bélanger, A. Bérubé, A.-M. Bouchard, T. Calvé, C. Côté, S. Gagné, S. Guérin, L. L'Italien, A.-M. Pelletier et I. Thibault pour avoir partagé leurs connaissances indispensables sur la pratique de la pêche hivernale dans leur région ou commenté le manuscrit. Nous remercions également D. Couture et L. Plamondon de la Direction de la conservation des habitats, des affaires législatives et des territoires fauniques du MFFP pour leurs commentaires en lien avec le contenu législatif. Finalement, nous remercions M.-A. Couillard, rédacteur adjoint, les 2 évaluateurs anonymes ainsi que toute l'équipe du *Naturaliste canadien* pour leur contribution à améliorer ce manuscrit. ◀

Références

- ARVISAIS, M., H. FOURNIER, D. NADEAU, M. LEGAULT, I. THIBAUT et É. VALIQUETTE, 2017. Plan de gestion du touladi au Québec 2014-2020. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Direction de l'expertise sur la faune aquatique, Québec, 63 p. Disponible en ligne à : <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/plans-de-gestion/touladi/>.
- AUGER, L., 1964. Recensement de pêche sous la glace dans l'Estrie en mars 1963. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de la faune, Québec, 1 p.
- [BCDM] BCDM CONSEIL, 2005. Rapport III : La pêche sportive au lac Saint-Pierre en 2003. Pêche sur la glace : évaluation des retombées économiques. Pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la recherche sur la faune, Québec, 67 p. Disponible en ligne à : <https://mern.gouv.qc.ca/publications/centre-du-quebec/peche-glace-iii.pdf>.
- BERGERON, B., P. LEVESQUE et W. BERTACCHI, 1996. Analyse sommaire de la pêche d'hiver 1995 au lac Memphrémagog. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Direction régionale de l'Estrie, Sherbrooke, 11 p.
- BERNATCHEZ, S., Y. PARADIS et C. BRISSON-BONENFANT, 2020. Synthèse de la littérature sur la pêche hivernale au Québec et répertoire des sites de pêche dans les systèmes du Saint-Laurent et de ses tributaires. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 30 p. Disponible en ligne à : <https://mffp.gouv.qc.ca/nos-publications/synthese-litterature-peche-hivernale-quebec/>.
- BOUCHARD, R., 2008. La pêche au Saguenay : histoire, culture et tradition. *Saguenayensia*, 50 (2) : 3-16 ; (3) : 5-12 ; (4) : 3-9.
- BOURBEAU, D., 1986. Origine de la pêche d'hiver au lac Saint-Pierre et dans le secteur des îles. Lettre de D. BOURBEAU à Y. MAILHOT, 2 p.
- BRISSON-BONENFANT, C., S. GAGNÉ, Y. PARADIS, D. HATIN, P. BRODEUR, F. ARCHAMBAULT et P. SIROIS, 2020. Pêche hivernale : comparaison de l'efficacité de différentes méthodes pour la capture du doré et de la perchaude. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en collaboration avec la Chaire de recherche sur les espèces aquatiques exploitées de l'Université du Québec à Chicoutimi, 46 p. Disponible en ligne à : <https://mffp.gouv.qc.ca/nos-publications/peche-hivernale-efficacite-methodes-capture-dore-perchaude/>.
- CHABOT, J., 1982. Inventaire aérien des cabanes de pêche sur la rivière des Outaouais entre Carillon et l'embouchure de la rivière Dumoine. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, région de l'Outaouais, Québec, 4 p.
- [CLAP] CORPORATION DE L'ACTIVITÉ DE PÊCHE LAC-SAINT-JEAN, 2019. La pêche sportive dans l'AFC du lac Saint-Jean, Rapport annuel 2018, Principales règles 2019-2020. Corporation de L'Activité de Pêche Lac-Saint-Jean, 27 p. Disponible en ligne à : https://claplacsaintjean.com/wp-content/uploads/2019/04/Brochure-2x2_site-internet.pdf.
- CLAVET, D., 1985. Projet Archipel : activités récréatives sur glace. Québec, Conseil exécutif, Secrétariat Archipel, 9 p.
- CLOUTIER, A., 1982. Caractéristiques et dynamique du stock de poulamons atlantiques *Microgadus tomcod* (Walbaum) de la rivière Sainte-Anne, La Pérade, Québec. Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières, 125 p. Disponible en ligne à : <http://depot-e.uqtr.ca/6215/1/000492000.pdf>.
- CLUZEAU, P. et J. PELLETIER, 1978. Étude sur la pêche sportive au Québec en 1975. Volume III : La pression de pêche sportive en 1975. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de la recherche socio-économique, Direction de la planification, Québec, 113 p.
- COURNOYER, S. et G. LATERRIÈRE, 1981. Étude socio-économique et évaluation de l'exploitation sportive du poulamon atlantique de la rivière Sainte-Anne à La Pérade, comté de Champlain, Québec. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Comité d'étude sur le poulamon atlantique, Rapport technique N° 11, 87 p.
- COURTEMANCHE, A., 1965. La pêche sous la glace dans le district de Montréal en 1963, 1964 et 1965. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service d'aménagement de la faune, District de Montréal, Montréal, 8 p.
- DAIGLE, G., M. LEGAULT et G. VERREAULT, 2010. Pêche sous la glace à l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) à l'Isle-Verte, à Rimouski et à Rivière-du-Loup pendant l'hiver 2009-2010. Service des consultations statistiques, Université Laval et ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Québec, 67 p.
- DAIGLE, G., E. RENY-NOLIN, L.-R. RIVEST, Y. MAILHOT et M. LEGAULT, 2005a. Rapport I : La pêche sportive au lac Saint-Pierre en 2003. Pêche sur la glace : effort de pêche, succès et récolte des principales espèces de poissons. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Direction de la recherche sur la faune. Université Laval, Service des consultations statistiques, 67 p. Disponible en ligne à : https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/peche_lacSTP_rapport1.pdf.
- DAIGLE, G., E. RENY-NOLIN, L.-R. RIVEST, Y. MAILHOT, M. LEGAULT et B. BÉLANGER, 2005b. Rapport II : La pêche sportive au lac Saint-Pierre 2003. Pêche en eau libre : effort de pêche, succès et récolte des principales espèces de poissons. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de la recherche sur la faune, Québec, 97 p. Disponible en ligne à : https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/peche_lacSTP_rapport2.pdf.
- DEMERS, J. et S. GONTHIER, 1978. Résultats de la pêche d'hiver pour certains plans d'eau des Cantons-de-l'Est. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, District des Cantons-de-l'Est, 15 p.
- DUMONT, P. et J. ARCHAMBAULT, 1980. Portrait de l'activité de pêche au touladi lors des saisons de pêche en eau libre et sous la glace dans un grand lac public de l'Outaouais : le lac des Trente et un Milles. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Région de l'Outaouais, Hull, 113 p.
- DUMONT, P. et D. CHAPLEAU, 1980. Résultats de la pêche d'hiver au lac des Trente et un Milles en 1974 et 1975. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Région de l'Outaouais, Hull, 13 p.
- FOURNIER, H., 1987. La pêche sportive au réservoir Baskatong en 1984-85 et état de la population de doré jaune. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Région de l'Outaouais, Hull, 30 p.

- FOURNIER, N. et G. LANDRY, 1990. Captures historiques et caractéristiques des prises commerciales d'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) dans la pêcherie de Miguasha en 1988 et 1989. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 47 p.
- FOURNIER, D., M. BERNARD et V. CAUCHON, 2005. Compte rendu de l'atelier sur les pêches commerciales 2005. Document de régie interne. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Secteur Faune Québec, Direction du développement de la faune, Québec, 97 p.
- GAUDREAU, A., 1977. Compte rendu du recensement de la pêche à travers la glace au lac Preissac, hiver 1976-77. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement de la faune, District du Nord-Ouest, Québec, 6 p.
- GAUDREAU, J., G. LANDRY et M. DORAIS, 2001. Étude du stock d'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) de la Baie-des-Chaleurs et de son exploitation. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune, New Richmond, 68 p.
- GAUTHIER, J., 2018. Le programme de suivi de la pêche récréative hivernale aux poissons de fond dans le fjord du Saguenay : un effort collectif. *The Naturaliste canadien*, 142 (2) : 115-126. <https://doi.org/10.7202/1047153ar>.
- GAUTHIER, J. et M.-C. MARQUIS, 2017. Pêche récréative hivernale au poisson de fond dans le fjord du Saguenay de 1996 à 2016. Secrétariat canadien de consultation scientifique du ministère des Pêches et des Océans, Document de recherche 2017/022. v + 44 p. Disponible en ligne à : <https://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/40605218.pdf>.
- GEISTDOERFER, A., 1974. Savoir et techniques des pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine (Québec) : *Journal d'agriculture tropicale et de botanique appliquée*, 21 : 169-217. Disponible en ligne à : https://www.persee.fr/doc/jatba_0021-7662_1974_num_21_7_3166.
- GENDRON, M.-H., 2009. Synthèse des connaissances sur le doré jaune (*Sander vitreus*) et la lotte (*Lota lota*) du lac Saint-Jean. Corporation de LACTivité de Pêche Lac-Saint-Jean, 88 p. Disponible en ligne à : <https://claplacsaintjean.com/wp-content/uploads/2013/05/Synth%C3%A8se-dor%C3%A9-lotte-7avril2010.pdf>.
- GUÉRETTE, L., 1978. La pêche aux poulamons à Sainte-Anne-de-la-Pérade, saison 1978. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Québec, 16 p.
- GUÉRIN, S., 2001. Premier bilan des connaissances sur l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) anadrome de la Côte-Nord. Faune et Parcs Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, Québec, 101 p.
- HART, C., S. FORBES, N. PETTIGREW et S. TOUTANT, 1983. La pêche d'hiver au lac Saint-Pierre : analyse bio-socio-économique. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune en collaboration avec la Corporation pour la mise en valeur du lac Saint-Pierre et la municipalité de Notre-Dame-de-Pierreville, Trois-Rivières, 37 p.
- HOUDE, L., 1980. Aspects bio-socio-économiques de la pêche sportive sur le Haut-Richelieu. Thèse de maîtrise, Université du Québec à Montréal, Montréal, 124 p.
- KEDNEY, G., 1995. Historique de l'exploitation commerciale de l'éperlan arc-en-ciel dans la Baie-des-Chaleurs. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Direction générale des opérations – Faune, Direction régionale Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Québec, 82 p.
- LAFLEUR, M. et L. GUÉRETTE, 1975. Rapport sur le recensement de pêche à la truite grise (*Salvelinus namaycush*) au lac Sacacomie, comté Maskinongé, canton De Calonne pendant le mois de février 1975. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement de la faune, District de Trois-Rivières, 5 p.
- LAFRANCE, J.-M., 1976. Recensement aérien de pêche à travers la glace, plans d'eau ouverts à toutes les espèces de poissons. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement de la faune, District de l'Outaouais, 12 p.
- LAMBERT, J.-D. et S. BÉRUBÉ, 2002. La pêche sportive hivernale dans le fjord du Saguenay. Rapport technique canadien des sciences halieutiques et aquatiques, 2445, x + 58 p. Disponible en ligne à : http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/mpo-dfo/Fs97-6-2445-fra.pdf.
- LAPERRIÈRE, J., 1979. La pêche d'hiver au lac Mékinac (comté Laviolette) en 1978-79. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, District de Trois-Rivières, 5 p.
- LEFEBVRE, P., 1977. Visite des sites de pêche d'hiver ; Saison 1976-1977. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement de la faune, District de Trois-Rivières, 3 p.
- LVM inc., 2015. Bilan et caractérisation de la récolte sportive hivernale de la population de perchaudes du réservoir Choinière entre 2004 et 2013. Rapport préparé pour le Parc national de la Yamaska, 41 p.
- [LPPDC] Les Petits Poissons des Chenaux, 2019. Histoire de pêche. Disponible en ligne à : <https://lespetitspoissons.ca/la-peche-aux-petits-poissons-des-chenaux/histoire-de-peche/>. [Visité le 2019-07-16].
- MAGNAN, P., 1988. Interactions between brook charr, *Salvelinus fontinalis*, and non-salmonid species: ecological shift, morphological shift, and their impact on zooplankton communities. *Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences*, 45 : 999-1009. <https://doi.org/10.1139/f88-123>.
- MARCEAU, M., 2018. Le retour du froid permet le début de la pêche au poulamon. Disponible en ligne à : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1143922/poulamon-st-anne-perade-peche-glace-poissons-tourisme-redoux>. [Visité le 2019-08-21].
- [MDDEFP] MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2013. Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec en 2012 : Synthèse, étude réalisée par BCDM Conseil inc., Québec, 16 p. Disponible en ligne à : <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/retombees-economique-ccp.pdf>.
- MINGELBIER, M., Y. PARADIS, P. BRODEUR, V. de la CHENELIÈRE, F. LECOMTE, D. HATIN et G. VERREAULT, 2016. Gestion des poissons d'eau douce et migrateurs dans le Saint-Laurent : mandats, enjeux et perspectives. *The Naturaliste canadien*, 140(2) : 74-90. <https://doi.org/10.7202/1036506ar>.
- [MLCP] MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, 1987. Valeur économique de la pêche récréative au lac Saint-Pierre. Direction régionale de Trois-Rivières, Trois-Rivières, 16 p.
- [MLCP et MPO] MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE et MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS, 1988. La pêche récréative au Québec en 1985. Direction de l'information et des publications, Direction générale des communications, Ministère des Pêches et des Océans, Ottawa, 16 p. Disponible en ligne à : https://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/168995_8.pdf.
- MOCHON, A., D. HATIN et M. PROULX, 2017. Récolte sportive hivernale de la perchaude : Bilan de 10 années d'observation. Dans : Société des établissements de plein air du Québec (édit.). *Bulletin de conservation* 2016-2017, p. 49-51. Disponible en ligne à : <https://www.sepaq.com/dotAsset/2e599bbf-1a31-456f-b426-9564ce7d8dda8.pdf>.
- MONGEAU, J.-R., 1979a. Dossiers des poissons du bassin versant de la baie Missisquoi et de la rivière Richelieu, 1954 à 1977. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, District de Montréal, Rapport technique n° 06-24, 251 p.
- MONGEAU, J.-R., 1979b. Recensement des poissons du lac Saint-François, comté de Huntingdon et Vaudreuil-Soulanges, pêche sportive et commerciale, ensemençements de maskinongés, 1963 à 1977. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, District de Montréal, 128 p.
- MONGEAU, J.-R., 1985. L'exploitation commerciale des poissons-appâts (ménés) dans la région de Montréal. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Région administrative de Montréal, 92 p.

- MONGEAU, J.-R. et G. MASSÉ, 1976. Les poissons de la région de Montréal, la pêche sportive et commerciale, les ensemencements, les frayères, la contamination par le mercure et les PCB. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Québec, 128 p.
- MOREL, G., S. LE BLANC et M.-A. LECOMTE, 1990. Service journalier de pêche dans la région de Montréal. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction régionale de Montréal, 14 p.
- [MPO] MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS, 2005. La pêche sportive hivernale dans le fjord du Saguenay en 2004. Secrétariat canadien de consultation scientifique du ministère des Pêches et des Océans, Avis Scientifique 2005/019, 9 p. Disponible en ligne à : <https://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/316306.pdf>.
- [MPO] MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS, 2014. Évaluation de la pêche récréative hivernale au poisson de fond dans le fjord du Saguenay, 2013-2014. Secrétariat canadien de consultation scientifique du ministère des Pêches et des Océans, Avis Scientifique 2014/058, 16 p. Disponible en ligne à : http://publications.gc.ca/collections/collection_2015/mpo-dfo/F570-6-2014-058-fra.pdf.
- [MTCP] MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, 1974. Pêche à travers la glace. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement de la faune, District des Laurentides, 12 p.
- [MTCP] MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, 1979. La pêche sportive au Québec : 3 ans de sondage. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de la recherche socio-économique, Québec, 7 p.
- PARADIS, Y. et C. BRISSON-BONENFANT, 2017. Résultats du sondage sur l'utilisation des poissons appâts par les pêcheurs sportifs au Québec et sur leurs préoccupations concernant les espèces aquatiques envahissantes. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, 22 p. Disponible en ligne à : <https://mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/peche/sondage-poisson-appats-resultats.pdf>.
- PARADIS, Y., C. BRISSON-BONENFANT, P. BRODEUR, D. HATIN, F. ARCHAMBAULT, S. GAGNÉ et P. SIROIS, 2019. Pêche blanche : quels sont les meilleurs techniques et leurres? *Aventure Chasse et Pêche*, 27 : 156-164.
- PETTIGREW, P., 2002. Pêche commerciale et sous la glace à l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) à L'Isle-Verte en 1999-2000. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la région du Bas-Saint-Laurent, 18 p.
- POTVIN, C., 1975a. Recensement des activités de pêche d'hiver. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement de la faune, Québec, 1 p.
- POTVIN, C., 1975b. Recensement des activités de pêche d'hiver. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Service de l'aménagement de la faune, Québec, 1 p.
- PRÉVOST, G., 1961. Mise au point sur les ménés. Service de la faune du Québec, Montréal, 24 p.
- PROVOST, J. et D. PARÉ, 1995. La pêche sportive au réservoir Baskatong, Hiver 1995. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Secteur Faune, Direction régionale de l'Outaouais, 29 p.
- ROBITAILLE, J.A., L. CHOINIÈRE, G. TRENCIA et G. VERREULT, 1995. Pêche sous la glace de l'éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*) à l'île Verte pendant l'hiver 1991-1992. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Directions régionales de Québec, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Rapp. tech., ix + 27 p.
- TALBOT, A., 1992. Description de la pêche sportive hivernale dans le fjord du Saguenay et de ses effets potentiels sur la ressource. A. Talbot et Associés, pour Environnement Canada-Service des parcs, 134 p.
- TESSIER, A., 1975. Petite histoire de notre petit poisson des chenaux. Éditions du Bien public, Trois-Rivières, 28 p.
- THOMAS, B., 2016. La pêche d'hiver dans la région de la Capitale-Nationale. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Direction régionale de la Capitale-Nationale, Québec, 5 p.
- TREMBLAY, A. et P. DUMONT, 1990. La pêche d'hiver dans la plaine du Saint-Laurent : portrait de l'activité et comparaison des techniques de pêche utilisées. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune et Service de la faune aquatique, Montréal et Québec, Rapport de travaux 06-06, xvi + 108 p.
- TREMBLAY, L., 1965. Observations sur la pêche d'hiver au lac Saint-Jean. Hivers 1964 et 1965. Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de la faune, Division des Permis, Québec, 5 p.
- VILLEMURE, L. et A. GAUDREAU, 1982. La pêche à travers la glace dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, 33 p.

LA FAUNE, notre mission, notre passion !

Grâce à la générosité de nos donateurs et aux contributions des chasseurs, pêcheurs et piégeurs, 270 projets de conservation de la faune ont été soutenus en 2019-2020 !

Philippe De-Boyne / Québec couleur nature

› **Faites partie du mouvement faunique !**

Devenez donateur mensuel : www.jedonneenligne.org/fondationdelafaune/CAMP/



Fondation
de la faune
du Québec

iA
Valeurs mobilières

Gervais Comeau Conseiller en placement

1040, avenue Belvédère bureau 101, Québec (Québec) G1S 3G3
Téléphone: 418 681-2442 • gervais.comeau@iagto.ca



www.iavaleursmobilières.ca



Yvan Bedard
PHOTONATURE

Ph.D. Prof. émérite
Neuville, Qc
Canada G0A 2R0
1-418-561-7046

yvan_bedard@hotmail.com

PHOTOS-LICENCES-COURS-CONSEILS

<http://yvanbedardphotonature.com>